PMRA Approved – CDL 15 August 2025 2025-2855 ** CONTENANT**



Traitement de semences Avoda PRO

Fongicide

Fongicide pour le traitement des semences servant à protéger les semences et les semis de certaines maladies transmises par les semences et par le sol, dans les cultures indiquées sur l'étiquette.

SUSPENSION

COMMERCIAL

PRINCIPES ACTIFs: tébuconazole....... 3,0 g/L

Prothioconazole.....15,4 g/L métalaxyl............6,2 g/L

Nº D'HOMOLOGATION 35594 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

PROTÉGER DU GEL

CONTENU NET: 0,947 L - 1000 L

TOUTES LES SEMENCES TRAITÉES AVEC CE PRODUIT DOIVENT ÊTRE VISIBLEMENT COLORÉES AU MOMENT DU TRAITEMENT

Pour le blé, l'orge, le seigle, le triticale et l'avoine : Le traitement de semences commercial ou à la ferme (installations de traitement fixes ou unités mobiles) est permis avec l'équipement de traitement à transfert ouvert ou fermé. Ne pas appliquer ce produit de sorte qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls les travailleurs qui portent l'équipement de protection individuelle peuvent être présents sur les lieux pendant le traitement des semences ou leur ensachage.

FMC of Canada Limited 6755 Mississauga Road, Suite 204 Mississauga, ON L5N 7Y2 1-833-362-7722

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Traitement de semences Avoda PRO contient les fongicides prothioconazole, tébuconazole et métalaxyl. Traitement de semences Avoda PRO protège des maladies transmises par les semences, les semis et le sol, causées par certains agents pathogènes *Ustilago* spp. *Tillecia* spp. *Fusarium* spp., *Pythium* spp., *Cochliobolus sativus*, *Pyrenophora* spp., *Penicillium* spp. et *Rhizoctonia solani* dans les cultures indiquées sur l'étiquette.

MISES EN GARDE:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- DANGER Cause des lésions irréversibles aux yeux. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection. Éviter le contact avec la peau et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les manipulateurs (affectés au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent se trouver dans la zone durant l'application. Reportez-vous à l'étiquette du livret pour l'équipement de protection individuelle (EPI) et de restriction pour la tâche et le scénario appropriés lors de l'utilisation de ce produit.
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec des représentants de FMC à https://ag.fmc.com/ca/fr au 1-800-331-3148.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore, noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Se référer à la section MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES de l'étiquette du livret pour toutes les mises en garde environnementales et les reniements sur le mode d'emploi

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, engrais et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil. Garder le contenant fermé. Pour prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale.

ÉLIMINATION:

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES:

- 1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale ou territoriale.
- 3. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

CONTENANTS RECYCLABLES:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. L'eau de rinçage peut être ajoutée au produit de traitement de semences. Procéder comme suit pour rincer les contenants :

- 1. Verser le contenant de Traitement de semences Avoda PRO dans le réservoir du système de traitement des semences.
- 2. Verser le tiers de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter le contenu.
- 3. Transférer l'eau de rinçage dans le réservoir du système de traitement des semences.
- 4. Répéter l'opération de rinçage deux autres fois.
- 5. Mélanger à fond le fongicide Traitement de semences Avoda PRO et l'eau de rinçage avant l'emploi.

ATTENTION : S'assurer d'ajuster le taux d'application du produit non dilué en fonction du volume d'eau correspondant ajouté, afin de compenser la dilution du produit résultant de l'ajout de l'eau de rinçage.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES SEMENCES TRAITÉES :

Éliminer le surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. Éliminer l'emballage des semences conformément aux exigences locales. NE PAS réutiliser les sacs ayant contenu des semences traitées pour manipuler de la nourriture de consommation humaine ou animale.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.



Traitement de semences Avoda PRO

Fongicide

Fongicide pour le traitement des semences servant à protéger les semences et les semis de certaines maladies transmises par les semences et par le sol, dans les cultures indiquées sur l'étiquette.

SUSPENSION

COMMERCIAL

PRINCIPES ACTIFS: tébuconazole...... 3,0 g/L

Prothioconazole..... 15,4 g/L Métalaxyl...... 6,2 g/L

N° D'HOMOLOGATION 35594LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

PROTÉGER DU GEL

TOUTES LES SEMENCES TRAITÉES AVEC CE PRODUIT DOIVENT ÊTRE VISIBLEMENT COLORÉES AU MOMENT DU TRAITEMENT

Pour le blé, l'orge, le seigle, le triticale et l'avoine : Le traitement de semences commercial ou à la ferme (installations de traitement fixes ou unités mobiles) est permis avec l'équipement de traitement à transfert ouvert ou fermé. Ne pas appliquer ce produit de sorte qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls les travailleurs qui portent l'équipement de protection individuelle peuvent être présents sur les lieux pendant le traitement des semences ou leur ensachage.

FMC of Canada Limited 6755 Mississauga Road, Suite 204 Mississauga, ON L5N 7Y2 1-833-362-7722

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

Table des matières	Section:	Numéro de	
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1. Le produit	page : 3	
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	2. Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs	3	
	3. Premiers soins et renseignements toxicologiques	4	
	4. Mises en garde environnementales	4	
	5. Entreposage	5	
	6. Élimination	5	
	7. Avis	6	
MODE D'EMPLOI	8. Parasites supprimés ou réprimées	7	
	9. Mode d'emploi selon la culture	8	
	10. Précautions à l'application	10	
	11. Restrictions d'emploi	10	
	12. Recommandations en matière de gestion de la	11	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 - Le produit

Traitement de semences Avoda PRO contient les fongicides prothioconazole, tébuconazole et métalaxyl. Traitement de semences Avoda PRO protège des maladies transmises par les semences, les semis et le sol, causées par certains agents pathogènes *Ustilago* spp. *Tillecia* spp. *Fusarium* spp., *Pythium* spp., *Cochliobolus sativus*, *Pyrenophora* spp., *Penicillium* spp. et *Rhizoctonia solani* dans les cultures indiquées sur l'étiquette.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 - Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs

MISES EN GARDE:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- DANGER Cause des lésions irréversibles aux yeux. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection. Éviter le contact avec la peau et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les manipulateurs (affectés au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent se trouver dans la zone durant l'application.
- Suivre les exigences de l'équipement de protection individuelle (EPI) et de restriction pour la tâche et le scénario appropriés :

Type de	Tâche	EPI et des mesures techniques de	
semence		protection	
Le traitem	Le traitement de semences à la ferme (y compris l'ensemencement et la		
manipulation des semences traitées à la ferme)			
L'orge,	Mélange, chargement,	Utiliser un système de transfert ouvert ou	
l'avoine,	traitement, et	fermé.	
le blé, le	étalonnage		
seigle, le	-	Porter un vêtement à manches longues, un	
triticale		pantalon long, des chaussettes, des	
		chaussures, un dispositif de protection des	
		yeux (des lunettes de protection ou un écran	
		facial), et des gants résistant aux produits	
		chimiques.	

Γ		1
	Nettoyage, réparation	Porter un vêtement à manches longues, un
	et toute autre activité	pantalon long, des chaussettes, des
	nécessitant la	chaussures, et des gants résistant aux produits
	manipulation et semis	chimiques.
	de semences traitées à	
	la ferme	Utiliser un tracteur à cabine fermée pour le
		semis. Le port des gants n'est pas requis
		pendant l'application à partir d'une cabine
		fermée.
Le traitem	ent de semences comm	ercial (les travailleurs des installations ou les
unités mo		,
L'orge,	Mélange, chargement,	Utiliser un système de transfert ouvert ou
ľavoine,	traitement, et	fermé.
le blé, le	étalonnage	
seigle, le		Porter un vêtement à manches longues, un
triticale		pantalon long, des chaussettes, des
i i i i odio		chaussures, un dispositif de protection des
		yeux (des lunettes de protection ou un écran
		facial), et des gants résistant aux produits
		chimiques.
	Nottovago ot	Porter une combinaison résistant aux produits
	Nettoyage et	·
	réparation	chimiques par-dessus un vêtement à manches
		longues et un pantalon long, des gants
		résistant aux produits chimiques, des
		chaussettes et des chaussures.
	Ensachage, couture,	Porter un vêtement à manches longues, un
	empilage, transfert des	pantalon long, des gants résistant aux produits
	semences dans les	chimiques, des chaussettes, des chaussures,
	cellules d'entreposage,	et un respirateur à masque filtrant (masque
	et toute autre activité	antipoussières) N95 (au minimum) approuvé
	nécessitant la	par le NIOSH et correctement ajusté.
	manipulation de	
	semences traitées	
		e semences traitées commercial
L'orge,	Manipulation et semis	Porter une combinaison par-dessus un
l'avoine,		vêtement à manches longues et un pantalon
le blé, le		long, des chaussettes, des chaussures, et des
seigle, le		gants résistant aux produits chimiques.
triticale		
		Lors de la manipulation de semences traitées,
		porter un respirateur à masque filtrant (masque
		antipoussières) N95 (au minimum) approuvé
		par le NIOSH et correctement ajusté.
		Utiliser un tracteur à cabine fermée pour le
		semis. Le port de gants et d'un respirateur
		n'est pas requis pendant l'application à partir
		d'une cabine fermée.
•	•	·

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec des représentants de FMC à https://ag.fmc.com/ca/fr au 1-800-331-3148.

Section 3 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore, noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion. Traiter selon les symptômes.

Section 4 – Mises en garde environnementales

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques.
- L'utilisation de ce produit peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex., sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.
- Toutes les semences renversées ou exposées doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

Section 5 – Entreposage

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, engrais et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil. Garder le contenant fermé. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale.

Section 6 – Élimination

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES:

- 1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale ou territoritale.
- 3. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

CONTENANTS RECYCLABLES:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT): Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. Le rinçat, ou eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences. Procéder comme suit pour rincer les contenants :

- 1. Verser le contenant de Traitement de semences Avoda PRO dans le réservoir du système de traitement des semences.
- 2. Verser le tiers de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter le contenu.
- 3. Transférer l'eau de rinçage dans le réservoir du système de traitement des semences.
- 4. Répéter l'opération de rinçage deux autres fois.

5. Mélanger à fond le fongicide Traitement de semences Avoda PRO et l'eau de rinçage avant l'emploi.

ATTENTION : S'assurer d'ajuster le taux d'application du produit non dilué en fonction du volume d'eau correspondant ajouté, afin de compenser la dilution du produit résultant de l'ajout de l'eau de rinçage.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES SEMENCES TRAITÉES:

Éliminer le surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. Éliminer l'emballage des semences conformément aux exigences locales. NE PAS réutiliser les sacs ayant contenu des semences traitées pour manipuler de la nourriture de consommation humaine ou animale.

Section 7 - Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Traitement de semences Avoda PRO est une formule prête à l'emploi conçue pour le traitement commercial des semences (installations de traitement fixes ou unités mobiles), et le traitement des semences à la ferme utilisant de l'équipement conventionnel de traitement des semences capable de contrôler, de mélanger et d'appliquer avec précision des formules en suspension pour le traitement des semences. Laisser sécher les semences avant l'ensachage, l'entreposage ou le semis. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.

Comme ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Section 8 – Parasites supprimés ou réprimées

Traitement de semences Avoda PRO contient les fongicides prothioconazole, tébuconazole et métalaxyl. Traitement de semences Avoda PRO protège des maladies transmises par les semences, les semis et le sol, causées par certains agents pathogènes *Ustilago* spp. *Tillecia* spp. *Fusarium* spp., *Pythium* spp., *Cochliobolus sativus*, *Pyrenophora* spp., *Penicillium* spp. et *Rhizoctonia solani* dans les cultures

indiquées sur l'étiquette.

Section 9 – Mode d'emploi selon la culture

CULTURE	PARASITE	DOSE D'APPLICATION	MODE D'EMPLOI
Orge	Suppression: Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée causées par les maladies transmises par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i> et par la maladie transmise par le sol <i>Pythium</i> spp.	Appliquer 325 mL par 100 kg de semences	Le traitement de semences commercial ou à la ferme (installations de traitement fixes ou unités mobiles) est permis avec l'équipement de
	Fonte des semis causée par les maladies transmises par les semences Fusarium spp. et Cochliobolus sativus et par les maladies transmises par le sol Fusarium spp. et Pythium spp.		traitement à transfert ouvert ou fermé. Utiliser uniquement avec de
	Fonte des semis en postlevée causée par les maladies transmises par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i>		l'équipement de traitement capable de contrôler avec précision les doses
	Charbon nu (Ustilago nuda) Charbon couvert (Ustilago hordei) Faux charbon nu (Ustilago nigra) Helminthosporiose de l'orge (Pyrenophora graminea)		d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange.
Répression: Pourriture des racines et du collet causée par la maladie transmise par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp. Pourriture commune des racines causée par la maladie transmise par les semences et par le sol <i>Cochliobolus</i>		L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.	
	sativus Fonte des semis causée par la maladie transmise par les semences <i>Penicillium</i> spp.		malaule.
	Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée et pourriture des racines causées par <i>Rhizoctonia solani</i>		

CULTURE	PARASITE	DOSE D'APPLICATION	MODE D'EMPLOI
Blé, Avoine, Seigle, Triticale	Suppression: Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée causées par les maladies transmises par les semences et le sol Fusarium spp. et Cochliobolus sativus et par la maladie transmise par le sol Pythium spp. Fonte des semis causée par les maladies transmises par les semences Fusarium spp. et Cochliobolus sativus et par les maladies transmises par le sol Fusarium spp. et Pythium spp. Fonte des semis en postlevée causée par les maladies transmises par les semences et le sol Fusarium spp. et Cochliobolus sativus Charbon nu (Ustilago tritici, U. avenae) Carie du blé (Tilletia tritici, T. laevis) sur le blé, le seigle, le triticale Charbon couvert (Ustilago kolleri) sur l'avoine Répression: Pourriture des racines et du collet causée par la maladie transmise par les semences et le sol Fusarium spp. Pourriture commune des racines causée par la maladie transmise par les semences et par le sol Cochliobolus sativus Fonte des semis causée par la maladie transmise par les semences et par les semences par la maladie transmise par	Appliquer 325 mL par 100 kg de semences	Le traitement de semences commercial ou à la ferme (installations de traitement fixes ou unités mobiles) est permis avec l'équipement de traitement à transfert ouvert ou fermé Utiliser uniquement avec de l'équipement de traitement capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement, et les zones tampons sans pulverisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Pour la suppression de certains insectes ravageurs, Traitement de semences Avoda PRO peut être combiné avec certains insecticides pour le traitement des semences.

CULTURE	PRODUIT D'ASSOCIATION
Blé, orge, avoine	Stress Shield 600

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec des représentants de FMC à https://ag.fmc.com/ca/fr au 1-800-331-3148 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

FMC of Canada Limited n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour l'ensemble des mélanges en réservoir possibles, des conditions environnementales ou des variétés végétales. Effectuez un test de germination sur une petite partie de graines avant de consacrer la totalité du lot de graines à des mélanges en cuve qui ne sont pas spécifiquement répertoriés sur cette étiquette.

Effectuer un essai de floculation pour déterminer la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits.

Section 10 – Précautions en matière d'application

QUALITÉ DES SEMENCES: Des études en laboratoire et sur le terrain ont montré que les semences traitées avec Traitement de semences Avoda PRO peuvent être entreposées sans risque de perte de germination ou d'efficacité contre la maladie. Plusieurs types de semences sont sujets aux dommages mécaniques durant la manipulation et une diminution de la germination peut affecter un lot de semences si la manipulation a causé des dommages sans lien avec l'application du fongicide pour le traitement des semences. Le degré de germination des semences traitées ou non avec Traitement de semences Avoda PRO peut diminuer avec le temps; cette baisse peut être accentuée si les conditions d'entreposage sont inappropriées ou que les semences ont subi des dommages mécaniques importants. Lors du déplacement des semences,

utiliser de l'équipement de manipulation conçu de façon à réduire les dommages mécaniques. Cependant, comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de FMC of Canada Limited., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année ou des matériels de multiplication dans toutes les semences. Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Traiter une petite quantité de semences en utilisant le même équipement que pour le traitement du lot entier de semences. Faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant de soumettre la totalité du lot à un produit pour le traitement des semences.

Section 11 - Restrictions d'emploi

RESTRICTIONS D'EMPLOI:

 Ne pas utiliser la semence traitée pour l'alimentation humaine ou animale ni pour la transformation en huile.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :

Tous les contenants ou emballages contenant des semences traitées de blé, d'avoine et d'orge en vente ou utilisées au Canada doivent être étiquetés ou identifiés d'une étiquette volante comme suit :

- Ces semences ont été traitées avec Traitement de semences Avoda PRO, qui contient du prothioconazole, du tébuconazole et du métalaxyl.
- GARDER DES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.
- **NE PAS** utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ni pour la transformation en huile.
- Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Lors de la manipulation et du semis de semences traitées, porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Lors de la manipulation de semences traitées, porter aussi un respirateur à masque filtrant (masque antipoussières) N95 (au minimum) approuvé par le NIOSH et correctement ajusté.
- Utiliser un tracteur à cabine fermée pour le semis. Le port de gants et d'un respirateur n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée.
- Toutes les semences renversées ou exposées doivent être enfouies dans la terre ou ramassées de la surface du sol. Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal autour des tournières ou enterré à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales.

Section 12 – Recommandations en matière de gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, Traitement de semences Avoda PRO contient des fongicides des groupes 3 et 4. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au Traitement de semences Avoda PRO et à d'autres fongicides des groupes 3 et 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Traitement de semences Avoda PRO ou d'autres fongicides des groupes 3 et 4 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer FMC of Canada Limited en présence d'une baisse possible de sensibilité à Traitement de semences Avoda PRO chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec des représentants de FMC à https://ag.fmc.com/ca/fr au 1-800-331-3148.

©2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.